

Zingueur ferblantier (CTM)

RNCP4535 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	223w
Code(s) ROME	F1610
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3002 — Bâtiment (Employés, techniciens et agents de maîtrise, ingénieurs, assimilés et cadres)
Date d'échéance	07/08/2017

Certificateur(s)

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

<http://www.artisanat.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du CTM Zingueur ferblantier est un ouvrier qualifié du bâtiment qui intervient aux différentes étapes de confection et/ou de pose d'ouvrages et accessoires métalliques (en zinc, cuivre, etc.) pour toiture de longueurs droites, en plan et en élévation, dans le respect des règles de sécurité. Il intervient dans le strict respect des consignes de sécurité individuelle et collective.

Il effectue la mise en place des échafaudages et des dispositifs de sécurité, il coupe et pose des matériaux de couverture selon un plan. Il installe des éléments qui permettront d'assurer l'évacuation des eaux de pluie (chéneaux, gouttières), des accessoires ornementaux (girouette, coq d'église) ainsi que des lucarnes.

Il procède à l'entretien et aux réparations des toitures dont certaines peuvent relever de la restauration d'art, notamment sur les édifices classés monuments historiques.

Il planifie et organise en entreprise son intervention sur le chantier, sous couvert du chef d'entreprise. Il prépare sur le chantier les travaux à réaliser et coordonne ses activités avec les différents corps de métiers présents sur le chantier. Il vérifie les travaux réalisés (étanchéité, propreté, ...) et en rend compte au chef de chantier, au chef d'entreprise.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées:

1. Domaine professionnel

Les titulaires de la certification sont capables :

- de préparer en entreprise l'intervention sur chantier
- de préparer, sur chantier, l'exécution du travail
- de réaliser les travaux courants de la zinguerie ferblanterie
- de vérifier l'étanchéité des éléments de zinguerie ferblanterie
- de rendre compte au responsable du chantier des travaux réalisés

2. Domaine de compétences transversales

Les titulaires de la certification sont capables :

- d'assurer une relation commerciale de premier niveau avec un client
- de communiquer efficacement sur un chantier avec les autres corps de métiers
- d'évaluer la durée et le coût d'une intervention

- d'adapter leur travail en fonction des objectifs de production de l'entreprise

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du CTM Zingueur ferblantier exerce son métier seul ou en équipe, sur des chantiers d'immeubles collectifs ou individuels. Il intervient sur des constructions neuves ou en réhabilitation, en hauteur voire en très grande hauteur. La taille de l'entreprise est variable : le zingueur-ferblantier peut travailler seul avec le chef d'une petite entreprise de zinguerie ou exercer au sein d'une société du secteur du Bâtiment ou des Travaux Publics, de taille plus importante.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ouvrier qualifié en zinguerie ferblanterie

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi du 5 juillet 1996 et décret du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice de certaines activités.

DTU 40.5 : travaux d'évacuation des eaux pluviales

DTU 40.46 travaux de couverture en plomb sur support continu (rare)

Code du travail :

Articles L.4121-1 à 5 (principes généraux de prévention)

Articles R.4534-85 à 94 (relatifs aux travaux sur toitures)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 087 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B1X34 — Couvresseurs · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	13 720
Jugés difficiles à recruter	70 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	B1X34 — Couvresseurs B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant délivrant la certification.

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
- l'Inspecteur d'Académie ou un conseiller de l'enseignement technologique,
- un ou plusieurs formateurs de chambres de métiers et de l'artisanat ou d'école de formation professionnelle chargé de la préparation au Certificat technique des métiers désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,
- le ou les présidents des jurys particuliers.

Le jury particulier est présidé par un maître artisan ou son représentant désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat.

La composition du jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus de son président :

- des formateurs chargés de la préparation au certificat technique des métiers,
- des maîtres artisans choisis sur les listes présentées par les organisations professionnelles du métier,
- des salariés de la profession, titulaires du Certificat technique des métiers ou du Brevet de maitrise, choisis sur les listes présentées par les organisations professionnelles du métier,
- un conseiller de l'enseignement technologique.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE
Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE présidé par le chef d'entreprise qui exerce une fonction d'arbitrage, doit comporter au moins 4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession considérée (un chef d'entreprise et un salarié, choisis par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat, sur les listes présentées par les organisations professionnelles).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 07/08/2017

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP34259

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<http://www.artisanat.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4535/>